

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier à dix-huit heures,
le **Bureau**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la
Commune de SAVIGNY, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 19
présents : 18
procuration : 0
votants : 18

PRESENTS : PIN X, ETCHART C, PECORINI J-L, CRASTES P-J, CUZIN A,
ETALLAZ G, ROSAY E, ROGUET G, MERMIN M, LAVERRIERE C, DUPAIN L,
VIELLIARD A, DE SMEDT M, FOL B, MUGNIER F, VILLET R, BONAVENTURE
A, BUDAN F.

EXCUSE : MARX C,

Monsieur Guy ROGUET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation :
08 janvier 2015

Délibération n° 20150119_b_fin3

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE ZAC DE CERVONNEX
DECISION MODIFICATIVE N°2014-02

Monsieur le Vice-Président explique que suite à la régularisation d'une écriture de TVA, il convient d'ajouter des crédits au compte 658 « charges diverses de gestion courante » pour un montant de 10 euros. Ces crédits sont pris sur le compte 6045 « achats d'études ».

En conséquence, il est proposé de procéder :

- aux ouvertures de crédits suivantes en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT					
Article-chapitre	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
658-65	Charges diverses de gestion courante	10.00			
6045-011	Achats d'études		10.00		
	TOTAL	10.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00 €		0.00 €	

- ADOPTÉ A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le : 22/01/2015

Affichée le : 22/01/2015

Par délégation du Président
de Directeur Général des Services



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

